

Cadre de référence pour la mise en œuvre du **PARCOURS** de **DÉCOUVERTE** des **MÉTIER**s et des **FORMATIONS**



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Septembre 2009

Préambule

Depuis les circulaires de 1996 sur l'éducation à l'orientation, divers dispositifs et initiatives ont été mis en place, ces dernières années, pour mieux accompagner les jeunes dans leur orientation :

- La charte académique pour les démarches éducatives en orientation (2002 et 2004) ;
- La séquence d'observation en milieu professionnel, organisée (2003) et généralisée au collège (2005) ;
- Les options et modules de découverte professionnelle 3 h et 6 h (2005).

Le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF), institué par la circulaire ministérielle du 11 juillet 2008 vise à donner sens et cohérence à l'ensemble de ces dispositifs. Il les inscrit dans un processus continu, collectif et cohérent, de la classe de 5^e à la terminale, fondé sur une véritable pédagogie de l'orientation.

Sa mise en place est l'occasion de relancer une dynamique, en s'appuyant sur les nombreuses actions déjà existantes. Elle permet notamment :

- de mieux structurer ces actions, de les conforter dans les collèges et de les intensifier en lycées ;
- de renforcer la concertation et la complémentarité entre les acteurs, en identifiant le rôle de chacun ;
- de développer les partenariats, au sein du système éducatif et avec l'ensemble des milieux socio-économiques ;
- De permettre aux élèves de percevoir les articulations entre les actions du collège et celle du lycée.

Ce cadre de référence fixe les éléments généraux à prendre en compte pour la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations, en l'inscrivant dans une démarche éducative.

Il appartient à chaque établissement et à chaque bassin de se l'approprier, pour permettre à chaque élève, tout au long de sa scolarité, de construire progressivement son projet personnel et professionnel en ouvrant son horizon.

□ PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Un processus pédagogique progressif, associant approche collective et démarche individualisée, et inscrit dans le temps scolaire

Le parcours de découverte des métiers et des formations est un dispositif jalonné d'étapes métiers et de temps forts.

Objectifs :

- Permettre à chaque élève d'identifier le lien entre son travail scolaire et l'itinéraire de formation qu'il construit ;
- Ouvrir son horizon personnel au delà des seules représentations des métiers et des formations qu'il rencontre dans sa famille ou dans son quartier ;
- L'amener à développer des attitudes actives pour préparer ses choix.

En particulier, les actions visant à prévenir les stéréotypes, les discriminations et les exclusions et à favoriser l'égalité des chances sont à développer.

Tout en s'appuyant sur des actions collectives, il s'inscrit dans le contexte d'un accompagnement indivi-

duel renforcé. Les interventions des conseillers d'orientation psychologues en classe, mais aussi en petits groupes et ateliers, en font également partie.

S'agissant d'un processus pédagogique, il apparaît essentiel que sa mise en œuvre dans les collèges, comme dans les lycées, implique le conseil pédagogique de l'établissement, afin de construire un programme progressif et cohérent, construit sur un continuum du collège au lycée. Il est également important que les parents, et les élèves eux mêmes puissent être associés à son élaboration.

Le parcours de découverte trouvera toute sa légitimité aux yeux des élèves si un espace temps est dégagé à cet effet dans le temps scolaire, en mettant notamment à profit : les enseignements disciplinaires, l'option découverte professionnelle, l'heure de vie de classe, le temps d'accompagnement éducatif, l'organisation de séances et projets spécifiques.

En outre, les visites de salons et forums, les stages en entreprise, la participation à des journées portes ouvertes, les opérations partenariales sont intégrées au parcours. Les CIO et les EPLE veillent à leur dimension formative, par une préparation et une exploitation pédagogiques.

1. Élaborer un programme cohérent, construit sur toute la scolarité, dans le cadre du conseil pédagogique de l'établissement.
2. Privilégier une pédagogie active ; favoriser l'autonomie, l'initiative et l'engagement.
3. Dégager un espace-temps.
À titre indicatif : au collège, consacrer 10 jours aux « étapes métiers » (en incluant la séquence d'observation en milieu professionnel) ; au lycée, instaurer un crédit-temps élève de 15 heures par an.
4. Diversifier les situations pour ouvrir l'horizon des élèves ; s'appuyer sur les opportunités existantes, en les intégrant dans une démarche pédagogique.

Une œuvre collective, cohérente et coordonnée, où le rôle de chacun est bien défini

Le parcours de découverte repose sur la mise en cohérence d'actions, menées par différents membres de l'équipe éducative. Ces actions s'inscrivent dans une progression entre les niveaux. Elles nécessitent aussi, dans chacune des classes, une articulation permettant à chacun de coordonner son intervention pour contribuer au programme défini.

Au sein de chaque établissement, le PDMF est structuré par le « volet » ou l'« axe » orientation du projet d'établissement, établi sur la base d'un état des lieux local. En tant que conseiller technique de l'établissement, le conseiller d'orientation psychologue contribue activement à son élaboration. Le chef d'établissement assure le pilotage et la coordination de sa mise en œuvre, en suscitant l'implication de chaque membre de l'équipe pédagogique : c'est au travers de l'enseignement de chaque discipline que le PDMF trouve un premier ancrage.

La mise en place systématique d'un « engagement réciproque », « contrat » ou « projet commun » entre chaque établissement et le CIO constitue également un levier déterminant qui permet d'établir, pour un cycle de formation, les actions menées, le volume horaire que le CIO et l'EPLÉ peuvent y consacrer, la répartition des tâches entre COP, professeurs, CPE, documentalistes et partenaires extérieurs.

L'IA-DSDEN veille à ce que cet engagement réciproque CIO-EPLÉ se mette effectivement en place dans son département.

Pour une classe donnée, le professeur principal est le coordonnateur des actions au sein de l'équipe éducative. Il assure le lien avec le COP et le chef d'établissement.

5. Établir systématiquement un « contrat » ou « projet commun » entre l'EPLÉ et le CIO, annuel ou pluriannuel.
6. Faire du parcours de découverte un élément structurant du volet ou de l'axe orientation du projet d'établissement.
7. Impliquer chaque enseignant au travers de sa discipline et en interdisciplinarité.
8. Assurer la coordination des actions au sein de l'établissement et de la classe.

Un processus continu du collège au lycée

Au collège, mais également dans chaque lycée, les actions doivent être recensées, structurées, organisées et, parfois, développées, pour établir une véritable continuité de la 5^e, voire dès la 6^e, à la terminale, et les rendre visibles et signifiantes pour les élèves et leurs familles.

La constitution d'un livret personnel de l'élève lui permet de conserver une trace du travail mené, d'accéder en permanence aux informations recueillies et aux actions réalisées, de construire sa réflexion en les ordonnant, les hiérarchisant, et de les enrichir tout au long de sa scolarité. Ce livret personnel peut être constitué sous forme numérique. Le webclasseur de l'ONISEP sera à cet effet intégré dans les espaces numériques de travail d'établissements en cours de développement.

La concertation entre établissements est également indispensable pour assurer les liaisons inter-cycles : collège/LP et LEGT, et collège/enseignement supérieur. Le bassin d'éducation et de formation constitue le lieu privilégié pour organiser cette concertation.

9. Garder une trace du travail réalisé en permettant à chaque élève de constituer un livret personnel ou webclasseur.
10. Développer, dans le cadre des bassins d'éducation et de formation, les relations entre collèges, LEGT, LP et CIO, en organisant une réflexion commune sur la mise en œuvre du parcours de découverte.

Un dispositif partenarial, fondé sur la concertation dans les bassins d'éducation et de formation

La mise en œuvre du parcours de découverte peut s'appuyer sur des interventions diversifiées d'acteurs du monde socio-économique.

Il est donc nécessaire de susciter et d'organiser ces partenariats à tous les niveaux territoriaux, et en particulier dans le cadre des bassins d'éducation et de formation, grâce aux comités locaux éducation-économie qui sont mis en place. Ces partenariats peuvent s'appuyer sur les conventions signées au niveau national et au niveau académique.

L'association des collectivités territoriales à la démarche est également indispensable.

Les CIO, lieux d'observation privilégiés du bassin, conduisent les études nécessaires à la compréhension de la relation formation emploi et à l'analyse de la demande de l'offre de formation.

11. Coordonner les actions et les partenariats au niveau des bassins d'éducation et de formation, via les comités locaux éducation-économie ; associer des professionnels diversifiés aux actions d'information et d'orientation.
12. Ancrer le CIO comme acteur central et référence du bassin pour impulser la réflexion sur l'orientation des élèves et la relation emploi-formation.
13. Associer les collectivités territoriales.

□ ÉLÉMENTS DU PARCOURS

Au collège...

Conforter les actions existantes, et les structurer sur 3 ans, en s'attachant particulièrement à :

- favoriser l'exploration des secteurs d'activité et des métiers dès la classe de 5^e ;
- faire connaître les systèmes de formation (prendre en compte les différents diplômes et voies d'études, réaliser, en classe de 4^e, la visite d'un établissement de formation, établir les liens entre professions et formation) ;
- découvrir l'environnement économique, les métiers, les grandes fonctions de la vie des entreprises, à travers les ressources documentaires et les expériences vécues (rencontres, visites, stages en entreprise...);
- proposer l'option découverte professionnelle dans chaque collège ;
- intégrer l'entretien personnalisé avec les élèves dans une démarche cohérente, qui n'est pas seulement centrée sur le choix d'une formation post-3^e ;
- mettre en place des parcours individualisés pour les élèves en rupture scolaire (alternance pédagogique avec les LP ou CFA et les entreprises, afin d'élaborer un cursus de qualification adapté).

Au LEGT...

Intensifier et développer les actions à chaque niveau de formation, pour préparer « l'après-bac » :

- dès la classe de seconde : poursuivre le travail du collège pour informer sur les filières et les cursus de formation, aider l'élève à appréhender les grands secteurs d'activité économique ;
- en classe de première : proposer des séquences d'observation en milieu professionnel, passer une journée dans un établissement d'enseignement supérieur, inciter à la participation aux journées portes ouvertes...
- organiser l'année de terminale de façon cohérente et coordonnée avec les procédures d'admission ;
- articuler les entretiens personnalisés d'orientation en première et en terminale avec le PDMF.

Au lycée professionnel...

Porter une attention particulière :

- aux conditions d'accueil, afin d'éviter les décrochages en début de cycle ;
- à la mise en place, comme en LEGT, d'un programme cohérent sur 3 ans, pour préparer les élèves à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle ;
- au développement d'un accompagnement vers l'emploi des élèves qui envisagent de travailler immédiatement.

Et, dans chaque établissement... :

- permettre une véritable appropriation de leur conseil de classe par chaque élève.

Exemple de parcours de découverte des métiers et des formations (collège)

EN CINQUIÈME

1. LES MÉTIERS AU COLLÈGE (APPROFONDISSEMENT DE L'ACTIVITÉ COMMENCÉE EN 6^e) :
 - préparation d'un questionnaire : remue méninges / remise en forme des questions : 1 HEURE ;
 - mise en place par les enseignants et les COP d'un questionnaire commun à toutes les classes à partir de ce qui a été produit dans chaque classe ;
 - enquête des élèves : 15 JOURS ;
 - mise en commun des enquêtes / discussion : 1 HEURE.
2. LES MÉTIERS DES PROCHEs :
 - avec le questionnaire élaboré précédemment, les élèves vont interviewer un membre de leur famille, un ami, un voisin... : UNE SEMAINE.
 - mise en commun des enquêtes / discussion : 1 HEURE.
3. INITIATION AU SITE [HTTP://WWW.MEFORMER.ORG](http://www.meformer.org)
 - salle multimedia : 1 HEURE.
4. VENUES DE PROFESSIONNEL (LEs) AU SEIN DE LA CLASSE :
 - Au moins 4 par classe (agriculture, industrie, artisanat, services)
 - Intervention d'1/2 HEURE, l'autre est réservée à des recherches au CDI sur le métier décrit.

EN QUATRIÈME

1. VISITES DE SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET DE SECTIONS D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE, DE LP (BEP ET BAC PRO), DE LPA (Y COMPRIS LE BTS), D'UN CFA : 2 À 3 DEMI-JOURNÉES.
 - Dans tous les cas, présence d'élèves de l'établissement visité
 - Préparation : « quelle image j'ai de l'établissement visité ». élaboration d'un questionnaire en fonction du lieu visité (même procédure qu'en 5^e) : 1 HEURE.

- Tous les élèves ne peuvent pas tout visiter : mutualiser les observations → restitution aux autres notamment avec photos : 1 HEURE.

2. PARTICIPATION AU CONCOURS « L'ENTREPRISE ET MOI » ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION ÉCOLE/ENTREPRISE.
3. ENQUÊTE SUR UNE FEMME CÉLÈBRE (HISTOIRE, SCIENCES ET TECHNIQUES, ARTS).

EN TROISIÈME

1. PARTICIPATION AU FORUM MÉTIERS/FORMATIONS :
 - Chaque élève, muni d'un questionnaire à remplir, s'informe sur le métier qui l'intéresse et sur deux autres métiers. Préparation : élaboration d'un questionnaire (même procédure qu'en 5^e) : 1 HEURE.
2. PRÉPARATION DE LA SÉQUENCE D'OBSERVATION EN ENTREPRISE DE 4 JOURS :
 - adaptation du questionnaire à l'entreprise visée. Participation du COP (1/2 JOURNÉE).
 - Autre 1/2 HEURE : présentation des filières par le COP.
 - Rapport de stage (français, arts plastiques).
 - Restitution orale de l'expérience : échanges par groupes de 4 (1 HEURE).
3. PARTICIPATION À LA JOURNÉE THÉMATIQUE DE L'ASSOCIATION ÉCOLE/ENTREPRISE
 - Sans questionnaire, les élèves doivent prendre des notes
 - Restitution et échanges : 1 HEURE.
4. CONCOURS DE VALIDATION B2I EN PRÉSENTANT UN MÉTIER DE L'INFORMATIQUE.
5. ENTRETIEN(S) PERSONNALISÉ(S) D'ORIENTATION (DISPOSITIF À CONSTRUIRE ENTRE PROFESSEURS PRINCIPAUX ET CONSEILLER D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUE).

ACCOMPAGNEMENT, RESSOURCES ET EVALUATION

Informar les élèves et les parents de la démarche

L'information des élèves et des parents sur le sens, les objectifs, les modalités et actions mises en œuvre, est essentielle pour susciter leur adhésion et leur participation. En particulier, les instances officielles (Conseil de la vie lycéenne, conseil d'administration en particulier) seront associés à la démarche.

Développer la formation des personnels

La formation continue des personnels de direction, d'éducation, d'orientation doit intégrer ces nouvelles dimensions.

En particulier, les bassins d'éducation et de formation, ainsi que les établissements, sont invités à déposer des demandes de formations «de proximité». (actions négociées d'établissements et de bassin).

Le PDMF sera également intégré dans la formation initiale des personnels des direction.

Les actions d'information en direction des délégués élèves et des parents sont également à encourager.

Accompagner et évaluer

L'accompagnement des équipes éducatives pourra être réalisé sous forme d'animations pédagogiques, mais également à travers le rôle de conseil technique que jouent les services d'orientation (IEN-IO, directeurs de CIO, COP)

auprès des établissements : aide à la construction et à l'évaluation des actions, actions de sensibilisation et d'information, mise à disposition d'outils et de méthodes, aide au développement des ressources documentaires et à l'utilisation de bases de données...

Au niveau local, la commission orientation, mise en place dans chaque bassin, veille à la complémentarité des actions, favorise les liaisons inter-établissements, repère les besoins de formation, suscite les actions de proximité et les partenariats.

Au niveau départemental, l'IA-DSDEN veille à la cohérence des dispositifs et met en place un comité de suivi et d'accompagnement.

Un comité de pilotage académique est chargé du suivi et de l'organisation de la mise en place du PDMF, de l'élaboration du cadre de référence académique et de ses évolutions.

Les inspecteurs de l'orientation réalisent l'évaluation académique des actions et de leur impact.

L'implication des personnels dans la mise en œuvre du PDMF est prise en compte lors des inspections individuelles.

Enrichir et mutualiser les ressources

Les ressources relatives aux parcours de découverte seront progressivement enrichies et diffusées, via notamment l'espace numérique de travail académique ETNA, et en prenant en compte le recensement des opérations de partenariat existantes et les réalisations des établissements. Le SAIO est chargé de l'animation et de l'enrichissement du centre de ressources académique.

RESSOURCES

SOURCES RÉGLEMENTAIRES

- Circulaire n°96-204 du 31-10-1996 sur l'éducation à l'orientation au collège.
- Circulaire n°96-230 du 01-10-19 96 sur l'éducation à l'orientation au LEGT.
- Arrêté du 14-02-2005 sur l'enseignement de l'option DP 3 heures.
- Arrêté du 14-02-2005 sur l'enseignement du module DP 6 heures.
- Circulaire n°2008-092 du 11-7-2008 sur le parcours de découverte des métiers et des formations MEFormer.org (site sur les métiers, l'emploi et la formation en Pays de la Loire).

SITES INTERNET

- MEFormer.org
- Onisep.fr
- Onisep.fr/equipeseducatives
- Ac-nantes.fr
- Eduscol.education.fr

QUELQUES ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Crindal A., Ouvrier Bonnaz R. (2006) *La découverte professionnelle : guide pour les enseignants, les conseillers d'orientation psychologues et les formateurs* - Delagrave.
- Grange A. coord (2009) - *DVD élèves (dé) raccrocheurs* CRDP Pays de la Loire.
- Huvet R. coord (2007) - *Démarches éducatives en orientation : dossier du professeur de lycée* (disponible sur le site www.ac-nantes.fr, rubrique orientation et insertion).
- Odry D. coord (2006) - *L'orientation, c'est l'affaire de tous* (t1 et 2) - CRDP Amiens.
- SAIO Nantes - *Dossier du professeur principal*.
- Vauloup J.(2004) - *Changer le conseil de classe* Edusarthe.
- Vauloup J. coord (2007) - *Des femmes et des hommes au travail - enjeux et pratiques de la découverte professionnelle* Edusarthe.
- Vauloup J. (2009) - *800 références pour des pratiques réflexives en orientation* - Edusarthe.
- Vauloup J. coord (2009) - *Une orientation scolaire a-t-elle un sens* - Edusarthe.
- Vinet X., Tordjman P. (2006) - *Accompagner les activités de découverte en entreprise* - ONISEP.